

Catégorie : REGLEMENTAIRE
Nom du document : PROGRAMME_BDC_18H



Date de mise à jour : 20/08/2024
Auteur : V. Pivert

PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES – 18 heures

Action de bilan de compétences réalisées selon les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail. Parcours concourant au développement des compétences.

L'objectif professionnel visé : à l'issue de l'action le bénéficiaire sera en capacité de définir son projet professionnel et de rédiger le plan d'action associé.

Phases	Séquences	Objectifs	Livrables	Durée
Phase préliminaire	Compréhension du besoin.	Analyse et contractualisation de la demande. Analyse du parcours professionnel.	Objectifs et modalités de mise en œuvre du bilan de compétences. Récit de vie.	2 heures.
Investigation	Etude de la personnalité au travail.	Définition de son mode de fonctionnement préférentiel.	Tests de personnalité et de motivation. Autoportrait.	4 heures.
	Etude de l'expérience professionnelle.	Description des missions, responsabilités et résultats obtenus.	Mode de fonctionnement préférentiel.	6 heures
	Etude des réalisations significatives.	Identification des compétences développées.	Environnement professionnel recherché.	
Conclusion	Définition du projet professionnel.	Identification du projet professionnel et de sa faisabilité. Ecriture du plan d'actions qui permettra de réaliser le projet défini.	Projet professionnel. Plan d'actions.	6 heures.

Durée : 18 heures réparties en 9 séances sur 3 à 6 mois.

Public : tout public.

Prérequis : aucun.

Tarif : 1900€ (tarif exonéré de TVA selon l'article 261.4.4a du CGI).



Cette action est éligible au CPF selon le Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Modes d'animation :

- Entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel synchrone.
- Travail personnel, sous supervision du consultant, entre les séances.

Modalités d'évaluation :

- Qualité des exercices rendus par les stagiaires au cours de la formation.
- Evaluation à chaud et à 6 mois.
- Remise d'une synthèse.
- Remise d'un certificat de réalisation

Indicateurs de résultat mise à jour en août 2024 :

- Nombre de personnes accompagnées : 36
- Le taux de satisfaction global : 98%
- Taux d'abandon : 98%

Formateur : Véronique Pivert

Information et inscription :

Mail : veronique.pivert@outlook.fr

Tél. : 06.17.49.72.02

Délai d'accès au bilan : 15 jours à partir de la demande.

Accessibilité au bilan de compétences :

Si vous avez besoin d'adaptation et/ou de compensation au regard de vos apprentissages, merci de contacter notre référent handicap, Véronique Pivert : veronique.pivert@outlook.fr

Le certificat Qualiopi et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site internet : www.viventia.fr

Un entretien préalable d'une heure gratuit, est proposé en amont de l'accompagnement afin de présenter les modalités de la démarche, identifier que l'accompagnement correspond aux attentes du bénéficiaire et le cas échéant ajuster le déroulé pédagogique de la prestation.

EI - Véronique PIVERT – VIVENTIA

34, rue Felix Lemoine 44300 NANTES - Téléphone : 06.17.49.72.02 – Mail : contact@viventia.fr

Siret : 910 725 639 00017 – APE : 7022Z - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 09836 44 auprès du préfet de région de Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Certificat QUALIOPi N° 493183